

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 décembre 2017

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre la société International Markets Live LTD (IMarkets Live LTD)

Le régulateur met en garde le public contre les activités de la société International Markets Live LTD (IMarketsLive) qui propose aux épargnants, en visant tout particulièrement un public très jeune dont des lycéens, des abonnements à différentes formations et solutions logicielles destinées à accompagner l'investisseur dans des activités de trading sur le marché des changes (Forex).

La société International Markets Live LTD (IMarketsLive), propose aux investisseurs français, en ciblant notamment un jeune public, de s'abonner à des formations et des outils logiciels pédagogiques présentés comme une aide à l'investissement sur le marché des changes (Forex). La société offre en parallèle la possibilité aux adhérents de percevoir une rémunération augmentant mécaniquement avec le nombre de nouveaux adhérents recrutés.

A la suite de plusieurs signalements d'épargnants, y compris de parents de très jeunes épargnants, l'AMF indique que la société International Markets Live LTD (IMarketsLive) ne bénéficie en France d'aucune autorisation pour exercer une activité régulée par l'AMF sur le territoire français.

L'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations de la société International Markets Live LTD (IMarketsLive) et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous

quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement :

- Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- Obtenez un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui vous proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles d'organisation, etc.) ;
- N'investissez que dans ce que vous comprenez ;
- Posez-vous la question de savoir comment est réalisée la valorisation du produit proposé (prix d'achat ou prix de vente), renseignez-vous précisément sur les modalités de revente du produit et les délais liés, notamment dans le cas où le produit investit sur une classe d'actifs peu liquide.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Richard - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Mots clés

MISE EN GARDE

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

**MISE EN GARDE**

MISE EN GARDE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect

**COMMUNIQUÉ AMF**

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF encouragent les établissements financiers à poursuivre leurs efforts dans la prise en compte de la vulnérabilité des clients âgés

**RAPPORT / ÉTUDE**

COMMERCIALISATION

07 novembre 2023

Commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables : synthèse des entretiens bilatéraux menés par l'ACPR et l'AMF sur les avancées des établissements

*Mentions légales :*

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02